

ANNEXES n°1

ZONES APPLICATION DE LA TAXE AMENAGEMENT MAJOREE A 10 %

Taux sectoriels et taux majoré : La Plagnette

Taux sectoriel : 10 %

Le taux sectoriel s'applique uniformément sur l'ensemble des parcelles situées dans la zone

Secteur du Plui-h	Zone	Travaux à réaliser
La Plagnette	UC	Extension et renforcement réseau Enédis Extension réseau télécom Route communale

